



Formation initiale Sauveteurs Secouristes du Travail

FT Consultants est habilité Carsat / INRS

PUBLIC CONCERNE ET PRE REQUIS : Membre du personnel volontaire ou désigné pour porter secours en cas d'accident ou malaise

OBJECTIFS : Acquérir les connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de premiers secours destinés à préserver la victime en attendant l'arrivée des secours dans l'entreprise. Promouvoir la prévention des risques professionnels

DUREE : 12 heures de face à face pédagogique auxquelles il convient d'ajouter les risques spécifiques

MOYENS PEDAGOGIQUES : Formation basée sur des études de cas avec des démonstrations pratiques, des phases d'apprentissage. Exercices individuels et en groupes. Le matériel utilisé pour les démonstrations est mis à disposition par le formateur (Mannequins (adulte, enfant, nourrisson) couverture, défibrillateur...)

EFFECTIF : 4 participants minimum, 10 participants maximum (au delà de 10 participants, la formation sera prolongée d'une demi-heure par candidat supplémentaire en n'excédant jamais 14 participants).

VALIDATION : Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs secouristes du travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Grille de certification des compétences du SST » et utilisés lors de chaque formation. A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Validité du certificat : 2 ans

LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL (SST)

- Le cadre juridique de l'intervention du sauveteur secouriste du travail,
- Le rôle du sauveteur secouriste du travail dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise,
- Contribution du sauveteur secouriste du travail dans la mise en œuvre d'actions de prévention,
- Le sauveteur secouriste du travail identifie, selon le plan d'organisation de l'entreprise ou de l'établissement, les personnes à informer de situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

LES ACTIONS DE « PROTEGER, EXAMINER, ALERTEUR OU FAIRE ALERTEUR, SECOURIR »

Protéger

- L'alerte à la population,
- Reconnaître sans s'exposer soi-même (SST) les risques persistants éventuels qui menacent la vie de la victime de l'accident ou de son environnement,
- Supprimer, isoler ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer.

Examiner

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacée,
- Être capable d'associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et les prioriser.

Alerter ou faire alerter

- Les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours d'intervenir rapidement,
- En fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, identifier qui alerter et dans quel ordre,
- Assurer une bonne transmission du message, dans le respect des consignes, pour favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime.

Secourir

- A l'issue de l'examen, déterminer l'action à effectuer en fonction de l'état de la victime,
- Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée,
- Vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu, l'évolution de l'état de la victime jusqu'à sa prise en charge par les secours.

- La victime saigne abondamment

Arrêter le saignement

- La victime s'étouffe

Lui permettre de respirer

- La victime répond, elle se plaint d'un malaise

Eviter l'aggravation et prendre un avis médical

- La victime répond, elle se plaint de brûlures

Eviter l'aggravation de la brûlure

- La victime répond, elle se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements

Eviter l'aggravation du traumatisme supposé

- La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

Eviter l'aggravation de la plaie

- La victime ne répond pas, elle respire

Lui permettre de continuer à respirer

- La victime ne répond pas, elle ne respire pas

Assurer une respiration et une circulation artificielles assistées du défibrillateur automatisé externe

- MISE EN ŒUVRE DU DEFIBRILLATEUR

LES RISQUES SPECIFIQUES A LA PROFESSION

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation.



Planning 2018

Nancy :	8,9 janvier
	12, 13 février
	5,6 mars
	16,17 avril
	14,15 mai
	4,5 juin
	3,4 septembre
	18,19 octobre
	15,16 novembre
	17,18 décembre

Tarifs 2018

Formation inter-entreprises
180 € H.T./stagiaire

Formation réalisée dans vos locaux
960 € H.T./groupe
+ frais de déplacement